

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2022**

**Présents :** Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire  
Mesdames JOLY, LOCU-CHARLIER, MISCHLER et VILQUIN  
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, LORIN, MICHEL A, MICHEL F et ROYER

**Date de la convocation :** 24/11/2022

Monsieur Bernard PIERRECY est nommé secrétaire de séance

**I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 NOVEMBRE 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion

**II – DELIBERATIONS**

1- Travaux sylvicoles

Monsieur IBANEZ de l'ONF présente le programme des coupes pour 2023, il est en attente des devis qu'il présentera au conseil en début d'année 2023.

2- Demande de subventions pour le renouvellement du réseau d'eau rue de Franche-Comté

Monsieur le Maire présente le projet d'achat et de pose de lettrage pour installer sur la devanture de la mairie « MAIRIE » et « LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE ».

Il propose de solliciter le département et la Communauté de Communes dans le cadre de la Dotation Relance Jura, le projet pourrait être financé de la façon suivante :

DEPENSES	Montant HT des dépenses prévues
- Fournitures et pose	3 996.90 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>3 996.90 €</b>
FINANCEMENT	Montant prévisionnel
- Département Dotation Relance Jura (DRJ) relance 33 %	1 332.30 €
- Communauté de Communes : Fonds de concours 33 %	1 332.30 €
- Commune 33 %	1 332.30 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 996.90 €</b>

Monsieur MICHEL Aurélien informe que deux autres entreprises pourraient être consultées Jurane et Façonnage métallique

3- Décision modificative n°7 – Budget Principal

Monsieur Le Maire explique que la commune a augmenté les recettes de vente de bois de 40 000.00€ par rapport au budget prévisionnel, il propose donc d'augmenter les recettes et d'ouvrir les crédits en dépenses pour faire face aux dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>TOTAL R70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>40 000.00 €</b>
R 7022	Coupes de bois	40 000.00 €
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>TOTAL D 011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>6 000.00 €</b>
D 6042	Achat prestations de service sauf terrain	2 000.00 €
D 60621	Combustibles	2 500.00 €
D 6238	Frais divers	1 500.00 €
<b>TOTAL D012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>4 000.00 €</b>
D 6411	Personnel titulaire	2 000.00 €
D 6413	Personnel non titulaire	2 000.00 €
<b>TOTAL D023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>30 000.00 €</b>
D023	Virement section d'investissement	30 000.00 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>TOTAL R021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>30 000.00 €</b>
R021	Virement de la section de fonctionnement	30 000.00 €
<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>TOTAL D20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 000.00 €</b>
D2031	Frais d'études	4 000.00 €
<b>TOTAL D21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>26 000.00 €</b>
D 2118	Autres terrains	10 000.00 €
D 2128	Autres agenc. et aménag.	9 000.00 €
D2138	Autres constructions	7 000.00 €

### 4- Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Pour information le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2022 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts », soit 156 718.56 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 39 179.56 €, soit 25% de 156 718.56 €.

-	<b>Chapitre 21</b>	
.	2117 : Bois, forêts :	1 500.00 €
.	21311 : Hôtel de ville (cuisine mairie) :	1 000.00 €
.	2151 : Réseaux de voirie (Chemin des acacias) :	11 000.00 €
.	2138 : Autres constructions (lavoir) :	25 500.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>39 000.00 €</b>

Le conseil municipal approuve la délibération.

#### 5- Prix du m3 d'eau 2023

Après avoir pris connaissance des informations sur le budget du service « Eau » données par le maire et l'adjoint chargé du service de l'eau.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le prix du m3 à 1.54 € HT

DETAIL	Prix Année 2022
Eau	1.54
T.V.A. 5.50 %	0.08
<b>Prix de l'Eau</b>	<b>1.62 € TTC/m<sup>3</sup></b>
Redevance Pollution de l'eau d'origine domestique	0.28
T.V.A. 5.5 %	0.015
Redevance pour prélèvement d'eau	0.05
<b>Montant des Taxes TTC</b>	<b>0.35€</b>
<b>PRIX GLOBAL TTC</b>	<b>1.97 € TTC/m<sup>3</sup></b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### 6- Tarifs restauration scolaire et garderie 2023

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté de la commune de Champagnole du 31/08/2022, fixant le tarif des repas livrés au RPI CIZE/NEY à 6.00 € TTC,

Monsieur le Maire rappelle également que le conseil municipal en date du 16/06/2022, à fixer les tarifs des de la garderie et de l'aide aux devoirs,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de fixer le tarif des repas servis au restaurant scolaire à 6.00 €, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023
- de maintenir les tarifs des services périscolaires, comme suit :
  - Services périscolaires (garderie – aide aux devoirs) : 0.30 € le 1/4 heure. Tout quart d'heure commencé est dû.
  - Application d'une pénalité de 0.20 € pour dépassement de l'heure de fermeture de la garderie soit après 12h15 et après 18h30.



### 7- Tarifs municipaux 2023

Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

Place à bois : 30 € / mois

Location place de parking pour commerce ambulant : 50 € / an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

### 8- Tarifs vente de bois 2023

Suite à la proposition de la commission « Gestion de la forêt », le conseil municipal fixe pour l'année 2023 :

- . 10.00 € le stère de bois sur pied, et les houppiers aux affouagistes
- . 30.00 € le stère de bois vendu en bord de route.

Monsieur Aurélien MICHEL demande si les affouagistes sont autorisés à vendre le bois, Monsieur le Maire précise que ce bois est destiné à la population pour un usage personnel et que le but n'est pas de le revendre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

### III- DOSSIERS EN COURS

Suite à la construction de Jura isolation, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de M et Mme BOURGEOIS qui demande l'annulation du permis de construire, suite à ce courrier un rendez vous a été organisé avec Messieurs REYMOND et PIERRECY. Un deuxième courrier a été reçu, une réponse va être apportée.

Monsieur LORIN reproche au Maire de ne pas avoir contacté M et Mme BOURGEOIS avant l'instruction du permis. Monsieur le Maire répond que le dossier a été traité comme toutes les autres demandes de permis reçus en mairie, un avis de dépôt, à la réception du dossier, a été affiché.

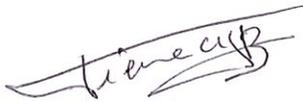
Monsieur le Maire informe que M et Mme LEBEAU ont transmis un courrier destiné à Mickael GUTRIN concernant l'implantation devant chez eux de trois poteaux pour la fibre. Monsieur le Maire précise qu'il s'était déjà rendu sur place pour constater et qu'il en a informé la personne responsable de la fibre au Conseil Départemental, celui-ci doit se rendre sur place.

Monsieur Le maire informe le Conseil municipal que la commission des impôts est prévu le mardi 13 décembre 2022 à 9h30 la présence de 5 commissaires titulaires ou suppléants est requise pour atteindre le quorum.

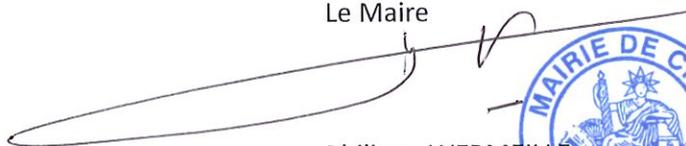
### IV- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur le Maire présente le projet de plan des points de fleurissements, il explique qu'aux vues des sécheresses répétitives et des interdictions d'arrosage, il est envisagé de réduire le nombre de bacs de fleurs pour privilégier les fleurs de plaines terres. Monsieur FERREUX estime que ce n'est pas nécessairement justifié. La commission se réunira le 7 décembre pour faire des propositions afin que la commande de fleurs à la ville de Champagnole puisse être passé avant le 15 décembre.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle l'organisation du Téléthon samedi 3 décembre 2022.

Le Secrétaire de séance

  
Bernard PIERRECY

Le Maire

  
Philippe WERMEILLE

